

Aéroclub de Colmar

Conseil d'Administration du 3 janvier 2023

Présents : Stéphane Wagner, Arnaud Grillot, Hélène Toutain, Dominique Gazeau, Eric Schnell, Jean-Marc Pagies, Philippe Dufour, Hubert Durlwanger, Aimé Heideier, Marc Gilg

En visioconférence : Alexis Rozier, Jean-Pierre Conrad

Agenda : la réception habituelle du nouvel an sera organisée au club-house durant la première quinzaine de janvier 2023.

1 – Consigne de navigabilité pour les DR400

Le 22 décembre 2022, la société CEAPR (Dijon-Darois) a publié en urgence un bulletin de service avec Consigne de Navigabilité (CN) pour tous les avions DR400.

Le bulletin a pour motif la découverte lors d'un contrôle que sept lots de longerons ont été fabriqués sans respecter la méthode de production certifiée. D'après les numéros de série, 19 longerons seraient concernés. La CN classe les DR400 en deux groupes.

- *Groupe 1 : avions ayant reçu les longerons concernés*

Ces avions sont arrêtés de vol. Ils sont peu nombreux et l'Aéroclub de Colmar n'est pas concerné après vérification par Alsace Air Maintenance.

- *Groupe 2 : autres avions n'ayant pas reçu les longerons concernés*

Ils peuvent voler avec restriction : limitation en catégorie Normale, interdiction de la voltige, interdiction des manœuvres dépassant un facteur de charge de +3,8 g / -1,9 g. Les limitations doivent être jointes au manuel de vol (insérer une copie de la CN et informer les pilotes).

Les avions de Colmar sont dans le groupe 2. Nous ne sommes pas concernés par le vol en catégorie utilitaire, ni par la voltige, mais les vols à grande inclinaison peuvent approcher les limitations de facteurs de charge. La CN peut donc impacter l'école de pilotage.

La période de restriction est indéterminée. La CN en cours est provisoire. D'autres sont à attendre.

Notre correspondant sécurité, Eric Schnell, diffusera un communiqué aux pilotes après validation par le chef pilote. Ce dernier a informé les instructeurs.

2 – Devis masse et centrage

Suite au constat que des documents erronés ou périmés circulent au club, le Correspondant Sécurité propose une réédition et une validation de tous les documents de vol :

- manuels de vol
- fiches de centrage et de pesée
- manuels des équipements embarqués
- check-lists

Ces documents devront être regroupés au même endroit après validation du chef pilote, désigné responsable de l'opération. Un point d'étape aura lieu au prochain Conseil d'administration.

3 – Financement de l'Evektor

Rappel du précédent Conseil d'administration

Le club s'est heurté à un refus du Crédit Mutuel de financer l'Evektor en raison de directives de la Direction régionale Grand Est (pas de financement d'avions de moins de 10 places pour des raisons de politique environnementale).

Un prochain rendez-vous est prévu entre le Comité régional aéronautique et la banque pour clarifier la situation. Cette directive pourrait ne concerner que les transports aériens publics.

Entre-temps, l'association a pris contact avec le Crédit Agricole qui ne semble pas être soumis à ce type de directive. Mais notre club n'étant pas encore client de cette banque, la constitution initiale du dossier nécessite un délai.

Le propriétaire a repris l'Evektor, mais aux dernières informations il serait toujours en vente.

Les solutions alternatives

Trois solutions alternatives sont envisagées.

- remotorisation du Cessna 152 F-PTRT
- location d'un Cessa 152 proposée par l'Aéroclub du Haut-Rhin (ACHR Mulhouse-Habsheim)
- orienter les élèves vers le DR 221 avec un tarif réduit pour l'école.

Les éléments de discussion

Le devis de remotorisation du Cessa 152 par Alsace Air Maintenance est de 43 281 €TTC, ramené à 41 582 €TTC si le transport du moteur est assuré directement par le club (c'est à dire par le Président). Alsace Air Maintenance consent un échelonnement de la facture sans frais financiers :

- paiement à la livraison des coûts de main d'œuvre et pièces
- paiement du moteur en 24 mensualités de 1379 €TTC

L'analyse des coûts de revient sur une base de 400 heures par an (financement du moteur, maintenance, carburant, taxes, assurances) donne une prévision de 156,00 €/heure, sans marge pour le club. Ce coût d'exploitation devient peu performant pour ce type d'avion. Cette solution a également pour inconvénient d'entamer les capacités de financement du club pour une solution techniquement dépassée par rapport aux nouvelles motorisations de type Rotax. Le retour sur investissement en cas de vente de la machine n'est pas assuré.

La solution de reporter tout ou partie de l'activité de l'école sur le DR221 est immédiatement disponible mais la machine est vieillissante et ne supportera pas une forte augmentation d'activité.

La proposition de location d'un Cessna 152 par l'ACHR est annoncée à un prix de 98,00 €/heure, coque nue sans carburant et sans assurance. Une projection approximative avec carburant (22 litres/heures à 2,80 € du litre), assurance et taxes d'atterrissage conduit à une estimation de prix de revient horaire minimum de 165 / 170 €/heure, très au dessus des tarifs courants pour ce type de machine.

La réunion s'est clôturée sans décision formelle sur une solution alternative. L'ordre du jour principal demeure la constitution d'un dossier de financement de l'Evektor, tant que ce dernier demeure libre à la vente.

4 – Logo Aéroclub et goodies

Le Conseil d'administration a validé le nouveau logo et le projet de goodies présenté par Hélène et Arnaud.

Il donnera lieu à la création d'un catalogue et à une campagne de diffusion auprès des membres. En fonction des retours, une commande sera soumise au Conseil d'administration.

Hélène et Arnaud souhaitent que l'opération soit conduite par un groupe de travail incluant trois personnes supplémentaires, de la préparation des commandes à la gestion de la Trésorerie. A défaut d'Administrateurs, ils prospecteront auprès des membres.

5 – Points divers

Manque de soins aux avions

Plusieurs Administrateurs ont fait le constat d'une baisse d'attention des pilotes dans le soin apporté aux avions, avant ou après le vol (visite prévol, nettoyage ...).

Le chef pilote fera une communication aux membres sur ce point.

Changement d'adresse

La route de Strasbourg sera prochainement rebaptisée « Avenue Gilbert Meyer ».

Aérogest « Full Web »

Le Président aura prochainement une réunion avec l'éditeur du logiciel pour la présentation de la version « Full Web » avec les coûts de migration.

Le Président
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général
Philippe Dufour